

## MISE EN CONFORMITÉ DE LA COLLECTIVITÉ : CYCLE B

### OBJECTIFS

Poursuivre la mise en place des mesures de mise en conformité au RGPD de la collectivité engagée en cycle A.

#### PUBLIC CONCERNÉ

Référent RGPD ou Référent Cyber de la collectivité

#### PRÉ-REQUIS

Avoir suivi une sensibilisation au RGPD. Disposer d'un compte utilisateur Madis à jour. Être désigné référent par sa collectivité auprès de SOLURIS. Avoir validé toutes les actions du Cycle A (15 actions dans Madis)

#### DURÉE

2 jours.

#### RÉFÉRENCE RGPD2

### MISE À JOUR ANNÉE 1

- Registre des traitements.
- Mentions d'informations et de la politique de protection des données.
- Procédure de gestion des demandes d'exercice de droits.

### EVALUATION DE LA CONFORMITÉ DU REGISTRE ET PLAN D'ACTION

### IDENTIFICATION DES TRAITEMENTS À RISQUES (AIPD)

### DÉCOUVERTE DES RÉFÉRENTIELS DE SÉCURITÉ DES DONNÉES PERSONNELLES

### LES VIOLATIONS DES DONNÉES : IDENTIFICATION ET GESTION

### RÉALISER SON BILAN DE GESTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

### RÉUNIR LE 1ER COMITÉ INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

A la fin de la session, la collectivité dispose d'une documentation justifiant de sa mise en conformité en cas de contrôle.

### DATES & LIEUX

Les 25 et 26 mars 2024, les 21 et 23 mai 2024

A Saintes

Prendre contact avec le service relation adhérents à [projets@soluris.fr](mailto:projets@soluris.fr)